« Je veux vous envoyer tous au paradis »

Il n'est pas facile de traiter des indulgences, et a fortiori de l'indulgence de la Portioncule. En effet, le principe même de l'indulgence s'articule sur le discours chrétien traditionnel concernant la mort et l'au-delà – lequel discours est passé à la trappe au cours de la deuxième moitié du XX^{e} siècle. Alors même que nous continuons à mourir, plus personne ou presque n'évoque aujourd'hui les « fins dernières », le salut, l'enfer ou encore le purgatoire ! À cette conception ancienne de l'au-delà, les catholiques de notre temps ont substitué une absolue confiance dans l'infinie miséricorde de Dieu pour tout homme. Inutile donc de se faire du souci pour le défunt, ni pour moi d'ailleurs. Pensons aux homélies d'obsèques ou encore aux paroles d'encouragement que nous adressons à une personne frappée par le deuil.

Quant à l'indulgence de la Portioncule, qui a tenu une place majeure dans l'histoire franciscaine, elle est attribuée à une initiative personnelle de François d'Assise – or il n'en est absolument pas question dans les sources primitives franciscaines. C'est évidemment embêtant. En dépit de ces deux difficultés, essayons de relever le défi.

Ce qu'est l'indulgence

Qu'on le veuille ou non, l'indulgence appartient toujours à l'enseignement et à la pratique du magistère de l'Église catholique. Le 1er janvier 1967, le pape Paul VI a donné une constitution apostolique intitulée *Indulgentiarum doctrina* (inutile de traduire !), et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, un décret de la Pénitencerie apostolique annonce l'indulgence plénière pour le 25 juillet prochain, à l'occasion de la première journée mondiale des grands-parents et des personnes âgées.

Selon le texte de Paul VI, la doctrine de l'indulgence s'appuie sur une certaine conception du péché et de sa guérison (ou rémission). Le péché en effet ne consiste pas uniquement en une blessure de ma relation avec Dieu, mais il « trouble l'ordre universel que Dieu a établi dans sa sagesse indicible et son amour infini, et il détruit des biens immenses, tant chez le pécheur lui-même que dans la communauté des hommes ». Ou, autrement dit dans le *Catéchisme de l'Église catholique*, les péchés « non seulement détruisent ou blessent la communion avec Dieu, mais ils compromettent l'équilibre intérieur de la personne et son rapport ordonné avec les créatures ». Pour que la faute commise soit définitivement effacée, il faut donc à la fois se réconcilier avec Dieu et réparer le mal que nous avons commis. Et Paul VI de poursuivre : « Pour la pleine rémission et réparation des péchés, il est donc nécessaire non seulement que soit rétablie l'amitié avec Dieu par une sincère conversion du cœur, et que soient expiées les offenses faites à sa sagesse et à sa bonté, mais aussi que tous les biens personnels, sociaux, ou qui appartiennent à l'ordre universel lui-même, ainsi affaiblis ou

détruits par le péché, soient pleinement restaurés par une réparation volontaire .» Le sacrement de la réconciliation est donc nécessaire au pardon des péchés, mais il ne suffit pas à effacer les dégâts occasionnés par ces derniers. Le temps de purgatoire permet aux défunts, réconciliés avec Dieu mais n'ayant pas encore achevé ce travail de réparation, de se purifier complètement avant d'entrer dans la béatitude céleste.

C'est ce temps de purification que vient raccourcir ou abolir l'indulgence octroyée par l'Église, et ce, en raison de la communion des saints – une affirmation du Credo. « Dans le secret et la bonté du mystérieux dessein de Dieu, explique Paul VI, les hommes sont unis entre eux par une solidarité surnaturelle par laquelle le péché d'un seul nuit aussi aux autres, de même que la sainteté d'un seul profite également aux autres. » Grâce à ce système de vases communicants, les pécheurs peuvent bénéficier du « stock » de mérites accumulés d'abord par le Christ, mais également par la Vierge et les saints. Si bien qu'à certaines conditions et occasions, l'Église accorde aux fidèles des parcelles de son trésor pour abréger ou abolir cette réparation nécessaire, que beaucoup accomplissent au purgatoire. C'est cela l'indulgence, partielle ou plénière. Mais insistons : sans communion des saints, pas d'indulgence. Par ailleurs, le pécheur n'est nullement passif dans ce processus : il doit bien entendu se confesser, mais aussi effectuer une démarche pénitentielle. Enfin, toujours en raison de la communion des saints, il peut obtenir l'indulgence pour lui-même ou pour un défunt.

L'indulgence de la Portioncule

La démarche pénitentielle nécessaire à l'obtention de l'indulgence a varié au cours du temps. Au Moyen Âge, seule la croisade ou un grand pèlerinage (Compostelle) ouvrent droit à l'indulgence. Entreprises onéreuses dont beaucoup de fidèles se trouvent naturellement exclus. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative franciscaine. L'indulgence de la Portioncule est traditionnellement datée de 1216, et l'Ordre de saint François a officiellement célébré son huitième centenaire en 2016. Néanmoins, nous l'avons dit, aucune source ancienne ne la mentionne directement. Certes, l'attachement presque viscéral qu'éprouve François pour « l'église Sainte-Marie-des-Anges de la Portioncule – à cause des nombreuses prérogatives que le Seigneur manifestait là[1] » peut apparaître comme une discrète allusion à cette indulgence, mais avouons que ce n'est pas très explicite. Si l'on a des traces de son existence dès la fin du XIII[e] siècle – Ubertin de Casale et Marguerite de Cortone la mentionnent – il faut attendre 1310 pour que l'évêque d'Assise, Teobaldo, lui accorde une légitimité juridique sous la forme d'un diplôme, et les années 1330 pour que paraisse le premier récit de son obtention. Le voici résumé.

Une nuit de 1216, alors qu'il est en prière, François comprend que Jésus et sa Mère l'attendent à l'intérieur de la Portioncule. Ayant entendu le Seigneur lui dire : « demande ce qui te plaira pour le salut des hommes », le *Poverello* n'hésite pas une seconde : « moi, pauvre et misérable pécheur, je vous supplie de concéder au genre humain la grâce suivante : accordez à quiconque viendra en ce lieu et entrera dans cette église, le

[1] *Compilation d'Assise 56* – François d'Assise - Écrits, vies, témoignages – Éd. du Cerf/ Éd. Franciscaines – 2010

pardon et l'indulgence de tous les péchés qu'il aura confessés à un prêtre et pour lesquels il aura reçu la pénitence. Et je supplie la bienheureuse Marie de daigner appuyer ma requête ». Marie s'exécute et Jésus reprend : « ce que vous demandez, frère François, est bien grand. J'exauce donc votre supplique ; cependant, il vous faut aller trouver mon vicaire, Honorius III, actuellement à Pérouse, et lui demander de ma part ladite indulgence ».

Le lendemain, François, avec frère Massée, se présente au pape qui, après s'être fait tirer l'oreille, finit par concéder l'indulgence, une journée par an, à qui entrera dans la Portioncule, le cœur contrit après une bonne confession. Satisfait, François s'en retourne aussitôt, mais le pape le retient : « Oh, simplet, où vas-tu ? Quelle attestation emportes-tu de cette concession ? » Mais François ne se démonte pas : « Saint Père, votre parole me suffit ; si c'est l'œuvre de Dieu, il aura soin de la manifester. » Plus tard, alors que François retourne à la Portioncule y déposer des roses sur l'autel, Jésus et Marie lui apparaissent à nouveau et fixent la date de l'indulgence : à partir des vêpres du 1er août jusqu'aux vêpres du lendemain.

Par la suite, le *Poverello* retourne voir le pape qui demande alors aux évêques d'Ombrie de « publier l'Indulgence » pour la faire connaître au peuple de Dieu.

Réunis à Assise, près de la Portioncule, sur une estrade en bois, les évêques y font monter François et lui demandent de prêcher. Selon un témoin, le saint tient un papier en main et dit : « Je veux vous envoyer tous au paradis ; je vous annonce une indulgence que j'ai obtenue de la bouche du souverain pontife, et vous tous qui êtes venus aujourd'hui, et tous ceux qui viendront annuellement en ce jour, avec un cœur bien disposé et bien contrit, gagneront une indulgence de tous leurs péchés. »

Même tardif, ce récit ne manque pas d'intérêt. Il tente d'expliquer l'absence de trace écrite du don de l'indulgence – cause de bien des contestations de son existence. En outre il correspond bien à la personnalité du Petit Pauvre. Oui, François nous veut tous au paradis, y compris les plus misérables d'entre nous. C'est pourquoi les frères auront l'audace d'écrire au-dessus de la porte de la Portioncule : « *Haec est porta vitæ æternæ*, cette porte est la porte de la vie éternelle ! » Le succès ne se fait pas attendre. Chaque 2 août, fête de Notre-Dame des Anges, les foules se pressent à la Portioncule pour « gagner » l'indulgence plénière. Et cet extraordinaire privilège a été étendu à toutes les églises franciscaines.

L'audace de François d'Assise n'est sans doute pas sans rapport avec celle qui anime un autre François, notre pape. Si le *Poverello* nous veut tous au Paradis, le pape François souhaite tous nous réconcilier avec Dieu.

Pierre Moracchini